

# **UNDT/2010/034, Cabrera, Streb**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Il y avait suffisamment de matériel avant que le Secrétaire général, après une enquête équitable et impartiale, atteigne une conclusion d'inconduite grave. La sanction du licenciement sommaire était juste et proportionnée à la gravité des infractions. Les demandes sont rejetées.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Résumé du licenciement des requérants. Un représentant des sociétés de fournisseurs a indiqué dans la preuve donnée dans la procédure pénale américaine qu'il avait offert une hospitalité somptueuse à deux membres du personnel de la Division des achats des Nations Unies en 2002. qu'une telle hospitalité était somptueuse, inappropriée et en violation des conseils, des règles et des politiques de l'organisation. Les deux requérants ont été sommairement licenciés conformément à l'ancien règlement du personnel 10.2, avec effet immédiat. Les requérants ont fait appel du licenciement sommaire, alléguant que ces décisions ont été mal influencées par les opinions et les préoccupations des États membres.

## Principe(s) Juridique(s)

Principes de justice naturelle et normes internationalement reconnues: les normes d'équité internationalement reconnues doivent être prises en compte pour examiner la minutie et l'équité des procédures d'investigation et disciplinaires internes de l'ONU, qui doivent se conformer aux principes de la justice naturelle et des normes internationalement reconnues pour examiner les décisions dans la décision dans relation avec les questions disciplinaires dans un contexte d'emploi. Visites et préoccupations des États membres: Il n'est pas inapproprié pour le Secrétaire général de tenir compte des opinions et des préoccupations des États membres. Cependant, la décision du Secrétaire général doit s'accorder avec les normes

d'équité et de justice respectées de l'international dans le processus d'enquête et de prise de décision

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Cabrera, Streb

## Entité

Secrétariat de l'ONU

## Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2009/013/JDC/2008/002

UNDT/NY/2009/014/JDC/2008/003

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

26 Fév 2010

## Duty Judge

Juge Meieran

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Licenciement/séparation

Enquêtes

Procédure régulière

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/371

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 10.2

## Jugements Connexes

UNDT/2009/006

UNDT/2009/009